

Le masculin générique dans le débat sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, titres et grades : l'adopter... ou le combattre ?

Les débats sur la langue française ont toujours eu comme l'apparence d'une guerre, d'un combat.

Le débat sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, titres et grades ne déroge pas à cette règle. Les armes se lèvent, et les esprits s'enflamment. On se lance des arguments, des études, des analyses pour défendre des opinions partagées entre : d'une part, la conservation de notre « sacrée » langue telle qu'elle est, et d'autre part, le changement de cette dernière dans l'espoir de mieux refléter l'évolution de la société.

Dans ce vif conflit où l'encre ne finit plus de couler, l'argument du masculin générique a servi à chacun des deux camps : l'un pour l'élever comme un étendard, l'autre pour le piétiner.

Le masculin générique. Était-il à adopter... ou à combattre ?

Pour tenter de trouver réponse à ce dilemme, nous commencerons par éclairer la notion même de masculin générique.

Ensuite, en vue de délimiter son champ d'application et de nous centrer sur son rôle dans le débat sur la féminisation, nous analyserons le concept de genre.

Enfin, nous examinerons les raisons qui ont été soutenues pour justifier ou blâmer son emploi.

1. LE MASCULIN GÉNÉRIQUE

Lors de l'évolution du latin vers le français, notre langue a perdu le genre du neutre. Tout substantif français est dès lors soit masculin, soit féminin. Cependant, le locuteur doit pouvoir évoquer, d'une part, des éléments dépourvus de sexe (ou de genre en tant que tel), et d'autre part, des ensembles où se mêlent des éléments des deux sexes ou genres.

C'est pourquoi, la langue française s'est vue contrainte de créer un « neutre de remplacement », trouvant forme sous les traits du masculin (genre non marqué).

Ce dernier possède donc deux valeurs intrinsèques : l'une spécifique (il renvoie à des choses ou à des individus masculins), l'autre générique (il désigne, alors, tout substantif qui n'a pas pu être strictement classé dans le genre féminin).

Ainsi, « le masculin n'est pas seulement l'expression grammaticale du mâle (...). Il est aussi l'héritier du neutre et le genre de ce qui n'a pas de sexe ou de ce qui englobe les deux sexes¹. »

Pour appuyer cette affirmation, différents usages peuvent être invoqués, notamment le cas où « [l]orsqu'un mot, quel qu'il soit, est employé pour lui-même et non pour ce qu'il désigne, il est automatiquement masculin : " Femme est prononcé par un a "(...)² » (et non pas prononcée).

Dans cet exemple, le locuteur emploie un substantif dépourvu de sa signification (et de ce fait, de son genre). Dès lors, il lui faut user du masculin.

La règle grammaticale de pronominalisation peut également éclairer la capacité générique du masculin. Des substantifs de genres différents, par exemple, seront remplacés par un pronom **masculin** pluriel. « Pierre, Marie, Mathilde et Julie mangent des pommes » devient ainsi : « *Ils* mangent des pommes ».

Le singulier connaît aussi l'usage du masculin générique, avec des phrases comme « *L'homme* est un mammifère », « les droits de *l'homme* et du *citoyen* »,... Le masculin désigne, dans ces cas, tant des hommes que des femmes.

Il faut donc considérer que, outre sa capacité spécifique, le genre masculin a un autre emploi : il possède une valeur générique, comme nous l'avons démontré ci-dessus.

¹GOOSSE André, *Mélanges de grammaire et de lexicologie françaises*, Louvain-La-Neuve, Peeters, 1991, p. 91 (« Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain » ; 60).

² Ibid., p. 75.

2. LE GENRE

Le masculin générique a été, au chapitre précédent, défini de manière générale. Afin de l'insérer dans le débat sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, titres et grades, nous souhaitons étudier le concept de genre. Notre objectif est d'éclaircir certaines notions et de mener, par elles, à la délimitation des champs d'application du masculin générique dans le cadre fixé.

Le genre de la plupart des substantifs français est arbitraire comme le prouvent notamment les changements de genre qu'ont connus de nombreux noms (*mensonge* était, par exemple, féminin au Moyen âge). Ces substantifs sont caractérisés par un genre grammatical. Cela signifie que leur répartition dans un genre ou dans l'autre n'a aucun lien avec la dichotomie sexuelle mâle/femelle (*table* est féminin sans réelle raison³).

Cette étiquette exprime également le fait que leur genre n'est détectable que par deux caractéristiques complémentaires : la forme de l'article qui les précède au singulier⁴ (l'article *le* précédant *fauteuil* au singulier informe que ce nom est masculin) et la forme de l'adjectif qui les accompagne (l'adjectif *grand* pouvant accompagné *fauteuil* renseigne sur le genre masculin de ce dernier)⁵.

Dans certains cas, pourtant, le genre des substantifs correspond au sexe de l'être qu'ils évoquent : il s'agit de la « classe des noms (...) qui désignent des êtres sexués⁶ ». Ces substantifs sont caractérisés par le genre naturel ou logique. « Dans ce cas seulement cesse de régner l'arbitraire : nous disons un étudiant et une étudiante (...)⁷ ». De même, dans le cadre des noms de métiers, ... nous trouvons boulanger et boulangère, nous pouvons créer sur président, présidente et sur colonel, colonelle, ...

Cette affirmation doit, néanmoins, être nuancée : en ce qui concerne les êtres humains, il existe des exceptions. Le genre de certains substantifs ne coïncide pas avec le sexe de l'individu auquel ils font référence : des mots féminins désignent des hommes (une recrue, une tapette), des substantifs

³ Damourette et Pichon soutiennent néanmoins la thèse d'une métaphore sexuelle justifiant le genre des noms. Ainsi, *mer* est féminin parce que « d'aspect changeant comme une femme » (p. 372). Ils notent cependant un nombre important d'exceptions à ce principe (ex : la boîte). DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, 1911- 1950, t. 1, 674 p.

⁴ Cette thèse est soutenue par Damourette et Pichon pour qui « (...) l'assiette collabore à la sexuisemblance (...) », *ibid.*, p. 357.

⁵ DURAND Marguerite, *Le genre grammatical en français parlé à Paris dans la région parisienne*, Paris, Bibliothèque du « français moderne », 1936, p. 24.

⁶ TRUDEAU Danielle, « Changement social et changement linguistique : la question du féminin », *The French Review*, vol. 62, n°1, octobre 1988, p. 77.

⁷ *Ibid.*

masculins ont pour référents des femmes (un mannequin, un laideron), et certains noms évoquent aussi bien un homme qu'une femme (une victime, un conjoint).

Parmi ces exceptions, nous trouvons des noms de métiers, fonctions, titres et grades. Citons le cas de *médecin* qui ne connaît pas de correspondant sémantique féminin (quel mot désigne une femme médecin ?) et qui peut, dès lors, désigner aussi bien un homme qu'une femme (le genre du substantif ne correspondant donc pas, dans tous les cas, au sexe de l'individu).

On peut conclure que le masculin générique connaît deux cas d'application dans le cadre du débat sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, titres et grades : l'un général où le genre des noms de métiers, ... et le sexe de leurs titulaires se superposent. Une forme féminine est alors attestée (avec des substantifs du type *président, colonel*) mais certains se refusent à l'employer. L'autre cas d'application est plus spécifique : le genre des noms de métiers, ... ne correspond pas au sexe des individus qu'ils désignent. Ces substantifs (tels *médecin, auteur*) ne trouvent pas, ou difficilement, de correspondants sémantiques au féminin et, le masculin générique appuie la décision de ne pas en chercher.

Étant donné l'existence du cas général, on peut affirmer que l'emploi du masculin générique (et par lui, la réticence à la féminisation) n'est pas dû à une impossibilité de féminiser les noms de métiers, fonctions, titres et grades... Mais quelles sont les raisons de son usage ?

C'est pour répondre à cette question que nous nous proposons d'analyser les différentes thèses exposées lors de ce débat.

3. LES ARGUMENTS

Dans un souci de clarté et de concision, nous avons choisi de nous centrer sur deux points soulevés lors du débat sur le masculin générique : la notion de fonction et celle d'égalité. Il nous fallait néanmoins, avant de les aborder, souligner qu'une quantité importante d'autres arguments a été avancée (l'Académie française, par exemple, soutient que le refus de conserver le masculin générique nous mènera à porter atteinte à l'esprit de notre langue et aura, sans aucun doute, des conséquences dramatiques).

3.1. Le masculin générique et la neutralité des fonctions

Ce premier argument consiste à considérer les noms de métiers, fonctions, titres et grades comme devant référer à la fonction remplie et non au sexe de l'individu qui l'occupe.

Dès lors, il faut recourir au masculin, qui, en bon héritier du neutre latin, peut désigner des noms qui « n'ont pas de sexe ». En effet, comme nous l'avons énoncé dans notre description du masculin générique (cf. chap. 1), le masculin est le genre non marqué, indifférencié, contrairement au féminin (ce dernier est, en effet, marqué morphologiquement⁸. Il peut aussi l'être du point de vue connotatif).

Ainsi, dans le rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre de la Commission générale (française) de terminologie et de néologie, on pouvait lire : « Les fonctions sont précisément indifférentes au sexe de leur titulaire⁹. »

Maurice Grevisse, quant à lui, affirme que :

Les noms qui connaissent la variation en genre d'après le sexe de la personne désignée sont employés au masculin (...), quand désignant une personne particulière, on veut la ranger dans une catégorie où il y a des hommes aussi bien que des femmes¹⁰.

⁸ Le prouve, notamment, la règle générale (quasi proverbiale) de formation du féminin des noms : « on ajoute *-e* au masculin ». En outre, Jean Dubois explique de manière très claire ce phénomène en le comparant à la mise au pluriel : « Morphologiquement, le masculin se présente comme le cas non marqué (comparable au singulier), et le féminin comme le cas marqué (comparable au pluriel). », DUBOIS Jean, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Librairie Larousse, 1965, p. 56, (« Langues et langage »).

⁹ FRANCE, COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, octobre 1998*, <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/cogeter/feminisation/feminisation.rtf>, 27.10. 2007, p.32.

¹⁰ GREVISSE Maurice et GOOSSE André, *Nouvelle grammaire française*, Paris, Duculot, 1980, p. 136.

Malgré ce coup qui pouvait sembler fatal à la féminisation, des voix s'élèvent contre cette supposée neutralité du masculin renvoyant à la fonction.

La faille du masculin générique réside dans le fait que le masculin porte en lui deux valeurs : la première est spécifique (*professeur* est masculin parce qu'il désigne un **homme** exerçant cette profession), la seconde générique (*professeur* est masculin parce qu'il évoque une **fonction**) ; et qu'il est impossible de les délimiter strictement, comme le prouvent ces deux éléments :

D'une part, une certaine ambiguïté peut régner dans des énoncés à cause de noms au masculin (générique). Danielle Trudeau donne l'exemple de professeur :

(...) l'expression **ce professeur**, nécessite un contexte pour être comprise comme la désignation d'une femme. Bien sûr, dans la communication, ce contexte existe toujours : mais si l'expression apparaît en début de contexte, ce n'est qu'après-coup que l'interprétation est corrigée¹¹.

D'autre part, les mots au masculin (générique) donnent souvent lieu à une représentation masculine.

Même si je peux concevoir le signifié " professeur " sans nécessairement lui attribuer un genre, l'article au masculin qui accompagne toujours ce nom dans la phrase contraint, limite, l'interprétation du titre : celui-ci ne peut désigner qu'un individu de sexe masculin¹².

(...) nous sommes encore loin du stade où, lorsqu'on entendra le **premier Ministre**, l'expression n'évoquera plus qu'une fonction¹³.

Pour justifier l'usage du masculin générique dans le cadre des noms de métiers, fonctions, titres et grades, la notion ici présentée avait pour but de démontrer que le substantif masculin renvoyait uniquement à la fonction et non à l'individu qui l'occupe. Si cet objectif avait été atteint, nous aurions eu la preuve que le masculin générique pouvait, dans ce cas précis, désigner homme et femme, sans distinction, sous le couvert de la fonction ; et dès lors, nous aurions pu soutenir son emploi dans ce cadre limité.

Cependant, les arguments de l'ambiguïté et de la représentation affaiblissent celui de la fonction : le masculin ne référant pas, dans les esprits, à cette dernière, mais bien, le plus souvent, aux hommes.

L'ambiguïté, pourtant, est un lieu commun de la langue française (avec, par exemple, les ambiguïtés syntaxique et sémantique : « Pierre a vu le garçon

¹¹ TRUDEAU Danielle, « Changement social et changement linguistique : la question du féminin », *The French Review*, vol. 62, n°1, octobre 1988, p. 82.

¹² Ibid.

¹³ Ibid., p. 85-86

avec le télescope »¹⁴). De plus, est-il exclu de penser que la représentation du masculin générique de ces noms de métiers, fonctions, titres et grades puisse évoluer et mener les esprits à y voir une fonction plutôt qu'un homme ?

Le choix de s'allier à l'un des deux camps ne semble donc pas, suite à ces arguments, évident. C'est pourquoi, nous étudierons, à présent, un second point de discordance et les arguments qui en découlent...

3.2. Le masculin générique à la recherche de l'égalité

L'argument ici présenté a pour objectif de faire admettre qu'évincer toute caractéristique sexuelle de la sphère professionnelle est bénéfique aux femmes. En vue d'employer un substantif non marqué par le sexe, il est, à nouveau, obligatoire de faire intervenir le « neutre » du français : le masculin générique...

Dans le rapport de la Commission générale (française) de terminologie et de néologie, on pouvait lire en octobre 1998 :

Cela [le fait que les fonctions sont indifférentes au sexe de leur titulaire] garantit la séparation stricte des sphères publique et privée parce que la différence sexuelle, voire le comportement sexuel, ne sauraient, et ne devraient jamais, constituer des critères pour apprécier la manière dont un individu remplit ces fonctions. Rompre avec cette indifférence et altérer cette impersonnalité, c'est enlever au jugement public une partie de son impartialité (...)¹⁵.

Et contre les voix discordantes qui assimilent cette recherche d'égalité à une volonté d'écarter les femmes de ces domaines jusqu'alors réservés aux hommes, les auteurs de ce rapport déclarent :

La féminisation, autrefois aisée, serait désormais empêchée par des blocages sociologiques (...). Il suffirait ainsi de refaire à présent ce qui se pratiquait couramment hier. L'argument est surprenant car il postule que (...) la condition de ces dernières [les femmes] au Moyen Âge était plus enviable qu'aujourd'hui¹⁶.

En outre, certaines femmes, elles-mêmes, réclament de porter des titres masculins dans ce souci d'égalité. Au début du XX^e siècle déjà, Ferdinand Brunot soulignait cette réalité (et la blâmait) : « Ce qui augmente la difficulté [de féminiser les noms de métiers,...], c'est que beaucoup de femmes croiraient

¹⁴ DOMINICY Marc, *Morphologie et syntaxe : LANG-B-230*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 2006-2007, p. 84.

¹⁵ FRANCE, COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, octobre 1998*, <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/cogeter/feminisation/feminisation.rtf>, 27.10. 2007, p.32.

¹⁶ Ibid., p. 33.

n'avoir rien obtenu, si l'assimilation n'était pas complète. Elles veulent porter tout crus des titres d'hommes¹⁷».

Quelques années plus tard, Damourette et Pichon feront la même observation¹⁸. De même, Monique Rémy rapporte un extrait de l'éditorial du premier numéro de *Questions Féministes* (novembre 1977) : « Jusqu'à présent, seul le masculin a droit au neutre, au général. Le sexe n'est pas notre destinée¹⁹. ».

On trouve dans cette dernière citation le point de vue particulier de Claire Michard concernant le masculin générique. Nous souhaitons expliciter son opinion qui, bien que n'étant pas centrée sur le débat de la féminisation des noms de métiers, fonctions, titres et grades, peut y être transposée.

Selon elle, la valeur première du masculin est générique ou générale. Ainsi, elle affirme que :

La notion absolue de profession ou de fonction est formalisée par le masculin, sans référence de sexe (...). Par contre, si on utilise des féminins (...), le sens femelle envahit celui de profession ou de fonction, le relativise, le restreint, le dévie²⁰.

Elle n'exclut néanmoins pas le sexisme langagier qui, selon elle, ne se trouve pas dans la dévalorisation et l'« invisibilisation » des femmes dans la langue française, mais bien par « la catégorisation naturaliste, raciste des femmes ; leur définition première en tant que sexe : femelle, opposée à celle des hommes en tant qu'humain²¹. » Dès lors, « (...) si le masculin signifie toujours HUMAIN de façon absolue et le féminin jamais, on peut penser que forger des féminins renforce cette opposition idéologique, encore plus cachée par une apparence formelle de symétrie²². »

Autrement dit, Claire Michard déplace l'angle de vue : elle ne considère pas que le masculin générique efface les inégalités entre hommes et femmes présentes dans la langue française. Mais, en affirmant, par opposition au caractère générique du masculin, l'aspect limitatif et marqué du féminin, elle montre

¹⁷ BRUNOT Ferdinand, *La Pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson et cie, 1936, p. 90.

¹⁸ Ils blâmeront également cet usage. Leurs raisons sont néanmoins fortement éloignées de celles, féministes, de Brunot qui, contrairement à eux, approuve la volonté des femmes d'accéder à des professions jusqu'alors réservées aux hommes.

¹⁹ RÉMY Monique, « Féminisation des titres et des professions : dissonances à propos du " la " », dans : *Communiquer et traduire : hommages à Jean Dierickx* édités par G. Debusscher et J.P. van Noppen, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, p.114 (« Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles » ; 96).

²⁰ MICHARD Claire, « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots : les Langages du Politique*, vol. 49, 1996, p. 41.

²¹ Ibid., p.34.

²² Ibid., p. 42.

davantage que la féminisation (et par elle, la féminisation des noms de métiers,...) ne ferait que **renforcer** l'idée que la femme ne peut apparaître dans la langue française qu'au travers de son sexe et non en tant qu'être humain ; et consoliderait ainsi l'inégalité entre hommes et femmes.

Cependant, la thèse selon laquelle le masculin générique, en référant tant aux hommes qu'aux femmes sous sa valeur de « neutre », viserait à faire disparaître les inégalités, connaît plusieurs attaques centrées sur la question de l'« invisibilité » des femmes.

En effet, apparaît, de manière récurrente, l'objection selon laquelle nommer les femmes par des appellations masculines, c'est faire le choix de nier leur existence dans les domaines professionnels concernés. Reprenant cette idée, Itsuko Fujimura affirme que si l'on utilise le masculin pour désigner le poste d'une femme : « Cela posera des problèmes d'égalité entre les sexes parce que cette situation masque le fait que des femmes exercent dans ce domaine²³. »

Dans le même ordre d'idée, on peut lire dans le guide français d'aide à la féminisation *Femme, j'écris ton nom* : « Utiliser un générique afin de désigner une personne singulière est une erreur logique ; employer un masculin générique pour nommer une femme particulière est une agression²⁴. ».

Ici réside donc le point de conflit : soit on prend le parti de croire qu'une dénomination commune pour hommes et femmes est le meilleur moyen de combattre les inégalités dans la sphère professionnelle ; soit on considère que cette position est utopique, voire dangereuse, et qu'il faut, dans le même souci d'égalité, nommer les femmes pour rompre avec le monopole exercé par le masculin dans le domaine des noms de métiers, fonctions, titres et grades...

Certains pensent donc que le masculin générique et sa volonté d'agir dans le sens d'une plus grande égalité entre hommes et femmes ne sont qu'un leurre. Cette thèse peut être soutenue grâce à plusieurs arguments qui tendent à prouver que le monopole du masculin dans le domaine professionnel ne trahit que trop une volonté d'en effacer l'existence des femmes.

Ainsi, certains, dont Susan Sontag, ont déploré le « conditionnement misogyne » de la langue française :

La grammaire soudain ignore le féminin : les noms de professions actives ou créatrices au sein de la société en sont comme dépourvus (on dit un ministre, un homme d'État, un ingénieur, un savant, un auteur, un

²³ FUJIMURA Itsuko, « Dossier – La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots : les Langages du Politique* ; vol. 78, 2005, p. 48.

²⁴ CERQUIGLINI Bernard (dir.), *Femme j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française, 1999, p. 39.

professeur, etc.) comme si la grammaire se faisait complice de l'endoctrinement, du conditionnement misogyne²⁵.

Ce « conditionnement misogyne » est illustré, notamment, par le discours anti-féministe qui s'empare de la langue et du masculin générique pour appuyer ses palabres. Pour exemple, citons Théodore Joran qui affirme : « La langue française se refuse à baptiser tous ces produits de notre " civilisation " [les femmes présentes dans des secteurs historiquement masculins] et son génie se révolte contre cette intrusion du féminin²⁶. ».

En outre, des critiques ont souligné le fait que la réticence à la féminisation est, le plus fréquemment, localisée dans des domaines professionnels spécifiques, à savoir, ceux socialement élevés. Elizabeth Dawes notent que :

Les académiciens, ainsi que les autres partisans du *statu quo*, distinguent deux catégories de noms selon la hiérarchie sociale. Le haut de gamme (*maire, médecin, ministre, professeur, sénateur*) comprend des mots masculins à genre unique, tandis que le bas de gamme (*boulangier, cuisinier, instituteur, serveur, travailleur*) admet la féminisation (...)²⁷.

Or, si la hiérarchie sociale intervient dans la détermination des noms de métiers, fonctions, titres et grades à féminiser, et si, dès lors, le masculin générique ne s'applique pas de manière homogène à tous ces noms, on peut considérer que cette prétendue égalité n'est qu'un masque cachant la volonté d'un monopole du « masculin non générique » (et des hommes) dans les couches élevées de notre société.

Semblable à l'argument de la fonction, celui de l'égalité ouvre le rideau sur un spectacle où les arguments se font écho, et tentent de se réduire à néant pour justifier ou combattre l'emploi du masculin générique.

Cependant, les détracteurs de la thèse de l'égalité insistent sur des faits qui la mettent à mal : principalement son usage limité aux professions d'un statut social élevé...

²⁵ SONTAG Susan, « Réflexions sur la libération des femmes », *Temps modernes*, décembre 1972, p. 916 ; cité par GOOSSE André, *Mélanges de grammaire et de lexicologie françaises*, L-L-N, Peeters, 1991, p. 85 (« Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain » ; 60).

²⁶ JORAN Théodore, *Le mensonge du féminisme*, Paris, Henri Jouve, 1905, p. 114-115 ; cité par RENNES Juliette, *Le mérite et la nature : la féminisation des professions de prestige, 1880-1940*, Paris, Fayard, 2007, p. 150 (« L'Espace du politique »).

²⁷ DAWES Elizabeth, « La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie : de la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies*, vol. 25, n°2, 2003, p.197.

CONCLUSION

Le masculin générique. Était-il à adopter... ou à combattre ?

Nous aurions pu choisir de ne pas en user, en suivant la voie ouverte par le gouvernement de la Communauté française qui a préconisé, au travers de son arrêté de 1993, de ne pas l'employer, avec abus.

Mais quels étaient les réels enjeux de l'usage du masculin générique ?

En vue de saisir les implications de cet emploi, il nous fallait d'abord en comprendre le concept, et en délimiter le champ d'application au sein de la féminisation. Dans ce premier examen de la question et suite à notre analyse de genre, nous avons découvert que l'utilisation du masculin générique n'était pas générée par l'impossibilité de féminiser les noms de métiers, fonctions, titres et grades. La réticence face à la féminisation de ces noms se marquait en effet par l'usage du masculin générique tant pour des noms connaissant des correspondants sémantiques féminins, que pour des substantifs en étant dépourvus.

L'analyse grammaticale ne pouvant, à elle seule, répondre au dilemme posé, nous avons examiné deux arguments dépassant le seul cadre de la grammaire : ceux de la neutralité des fonctions et de la recherche de l'égalité.

Le premier ne permettait pas, selon nous, de justifier ou de blâmer l'usage du masculin générique étant donné que chacune des affirmations des deux partis pouvait être réfutée, de manière logique.

En revanche, le second argument nous a menée, par sa constatation d'un emploi non homogène du masculin générique, à désapprouver son utilisation.

Renoncer au processus de féminisation, et accepter l'**inexistence** de noms de métiers, fonctions, titres et grades féminins, comme pendants à ceux masculins, ne semblaient pas être un pas de plus vers un monde égalitaire... bien au contraire.

« Le sexe n'est pas notre destinée²⁸ », certes.

Le monopole masculin exercé dans les secteurs socialement élevés, au travers des titres et des grades, et par lui, l'occultation des femmes, ne le sont pas plus...

²⁸ Extrait de l'éditorial du premier numéro de *Questions féministes* (novembre 1977) cité par, RÉMY Monique, « Féminisation des titres et des professions : dissonances à propos du " la " », dans : *Communiquer et traduire : hommages à Jean Dierickx* édités par G. Debusscher et J.P. van Noppen, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, p.114 (« Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles » ; 96).

Bibliographie

1. Documents officiels

BELGIQUE, GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française établissant les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre : 13 décembre 1993*, <http://www.cdadoc.cfwb.be/RechDoc/docForm.asp?docid=601&docname=19931213s17954>, 27 octobre 2007.

FRANCE, COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre : octobre 1998*, <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/cogeter/feminisation/feminisation.rtf>, 54 p., 27 octobre 2007.

2. Grammaires

BRUNOT Ferdinand, *La Pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson et cie, 1936, 982 p.

DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, 1911-1950, t. 1, 674 p.

DUBOIS Jean, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Librairie Larousse, 1965, 191 p., (« Langues et langage »).

GREVISSE Maurice et GOOSSE André, *Nouvelle grammaire française*, Paris, Duculot, 1980, 352 p.

3. Articles

DAWES Elizabeth, « La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie : de la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies*, vol. 25, n°2, 2003, p.195-213 (consulté via <http://www.erudit.org/revue/ethno/2003/v25/n2/008054ar.html>).

FUJIMURA Itsuko, « Dossier – La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots : les Langages du Politique* ; vol. 78, 2005, p. 37-52.

MICHARD Claire, « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots : les Langages du Politique*, vol. 49, 1996, p. 29-47.

TRUDEAU Danielle, « Changement social et changement linguistique : la question du féminin », *The French Review*, vol. 62, n°1, octobre 1988, p. 77-87.

4. Sources et ouvrages divers

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Déclaration de l'Académie française : 21 mars 2002*, décembre 1998, <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation.asp>, 27 octobre 2007.

CERQUIGLINI Bernard (dir.), *Femme j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française, 1999, 126 p.

DOMINICY Marc, *Morphologie et syntaxe : LANG-B-230*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 2006-2007, 102 p.

DUMÉZIL Georges et LÉVI-STRAUSS Claude, *Déclaration de l'Académie française : 14 juin 1984*, décembre 1998, <http://www.academie-francaise.fr/langue/questions.html#feminisation>, 27 octobre 2007.

DURAND Marguerite, *Le genre grammatical en français parlé à Paris dans la région parisienne*, Paris, Bibliothèque du « français moderne », 1936, 302 p.

ENGLEBERT Annick, *Grammaire descriptive du français moderne II : théorie et exercices*, ROMA-B-304, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 2007-2008, 109 p.

GOOSSE André, *Mélanges de grammaire et de lexicologie françaises*, Louvain-La-Neuve, Peeters, 1991, 450 p., (« Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain » ; 60).

RÉMY Monique, « Féminisation des titres et des professions : dissonances à propos du " la " », dans : *Communiquer et traduire : hommages à Jean Dierickx édités par G. Debusscher et J.P. van Noppen*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, 339 p. (« Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles » ; 96).

RENNES Juliette, *Le mérite et la nature : la féminisation des professions de prestige, 1880-1940*, Paris, Fayard, 2007, 594 p., (« L'Espace du politique »).

YAGUELLO Marina, *Les mots et les femmes : essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2002, 257 p., (« Petite bibliothèque Payot » ; 75).

Table des matières

Page de titre.....	p.1
Introduction.....	p.2
1. Le masculin générique.....	p. 3
2. Le genre.....	p.4-5
3. Les arguments.....	p. 6-11
3.1. Le masculin générique et la neutralité des fonctions.....	p. 6-8
3.2. Le masculin générique à la recherche de l'égalité.....	p. 8-11
Conclusion.....	p. 12
Bibliographie.....	p. 13-14
Table des matières.....	p. 15